

L'emploi des jeunes handicapés

Mémoire présenté au Comité permanent des finances

Gary Birch, directeur général de la Société Neil Squire

Le 10 avril 2014

Introduction

Je m'appelle Gary Birch et je représente la Société Neil Squire. Notre mandat est d'utiliser les ressources suivantes pour aider les handicapés canadiens à se prendre en charge : la technologie, le savoir et la passion.

La Société Neil Squire est une organisation nationale sans but lucratif dont l'objectif est d'offrir des services complets aux personnes handicapées dans les domaines de l'éducation, de la technologie et de la progression de carrière. La société est spécialisée dans l'amélioration des compétences et de l'autonomie sur les lieux de travail, nous avons travaillé pour plus de 25 000 personnes depuis 1984.

L'organisation est au service d'une population culturellement diversifiée qui ne se limite pas à un « type » particulier de handicap, cependant nous travaillons depuis toujours avec les personnes les plus en marge de la société, tout particulièrement celles qui sont écartées du monde du travail depuis très longtemps.

J'ai personnellement plus de 30 ans d'expérience à la Société Neil Squire dans la défense des personnes handicapées. J'ai aussi eu récemment la chance de faire partie du Groupe de travail fédéral sur les possibilités d'emploi des personnes handicapées.

Importance de cette question

- **Les besoins en matière d'emploi des personnes handicapées** : 75,1 % des personnes non handicapées ont un emploi contre seulement 52,7 % des personnes handicapées (2006)¹.
- **Les jeunes handicapés font face à des obstacles plus importants** : les taux d'emploi sont plus faibles pour cette catégorie.

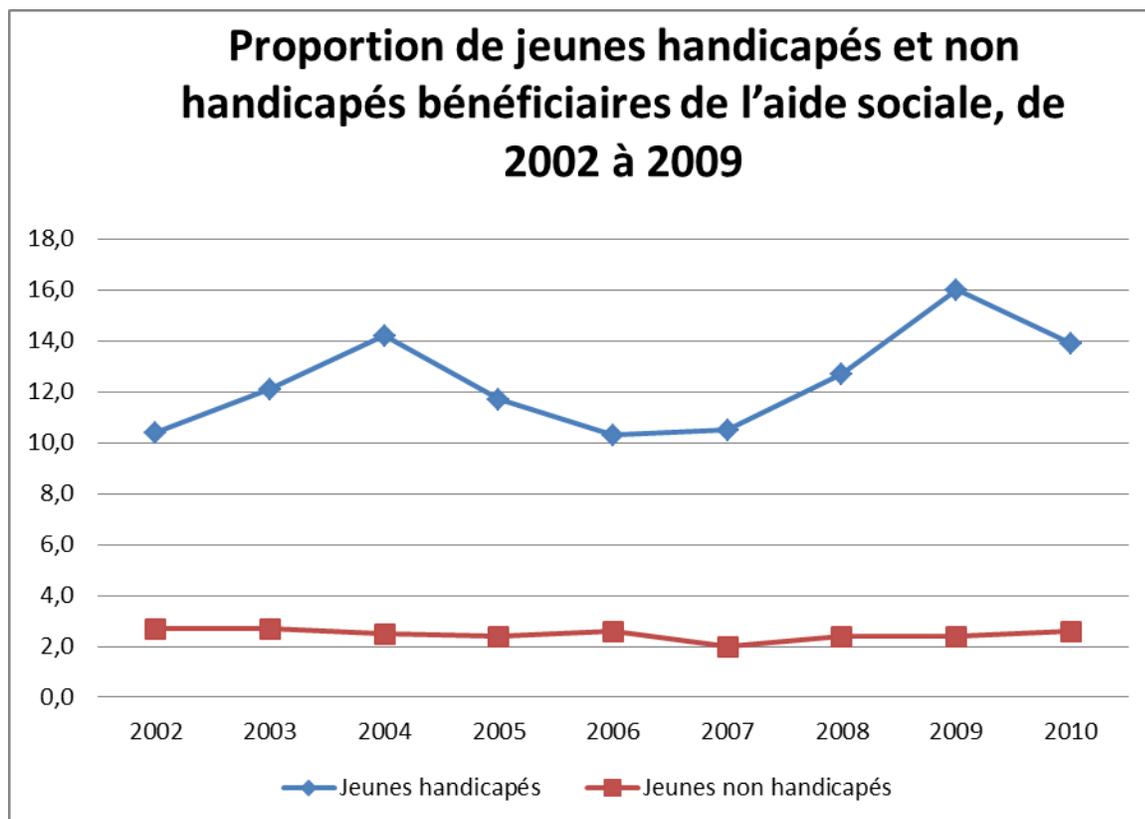
¹ Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), 2006.

- **Les investissements dans ce domaine (bien que toujours utiles) sont particulièrement importants** : la jeunesse; le rendement du capital investi (RCI); la réduction du risque de marginalisation aggravée conduisant souvent à un chômage de longue durée; coût d'une aide sociale de longue durée.

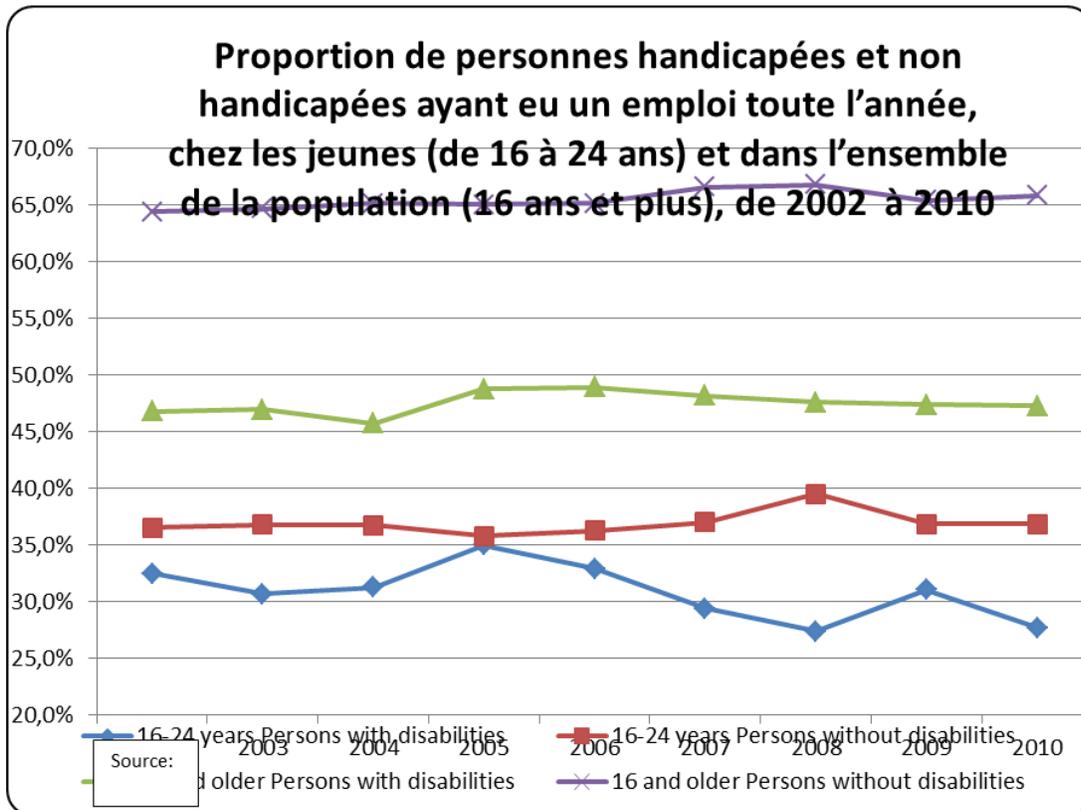
Situation actuelle des jeunes handicapés

Les jeunes continuent à avoir de la difficulté à trouver et à conserver un emploi malgré les efforts de la part des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux pour améliorer la situation. Un jeune handicapé a plus de chances d'être au chômage et cette situation n'a pas vraiment changé entre 2002 et 2010.

Les statistiques, tableaux et graphiques suivants ont été établis grâce aux fichiers publics de micro-données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) menée par Statistique Canada. Cette enquête a fourni de très bonnes données concernant l'emploi et le revenu depuis 1993. Hélas, elle a été annulée en 2012 et remplacée par la nouvelle enquête sur le revenu au Canada. Bien que cette nouvelle enquête reprenne beaucoup des thèmes abordés auparavant, l'annulation de l'EDTR a provoqué une rupture dans les séries chronologiques, ce qui limitera les analyses du genre dans un avenir proche.



Par exemple, 16 % des jeunes handicapés ont bénéficié d'une aide sociale en 2009 contre 2,4 % des jeunes non handicapés.



Légende :

Personnes handicapées – 16-24 ans

Personnes non handicapées –

16-24 ans

Personnes handicapées – 16 ans et plus

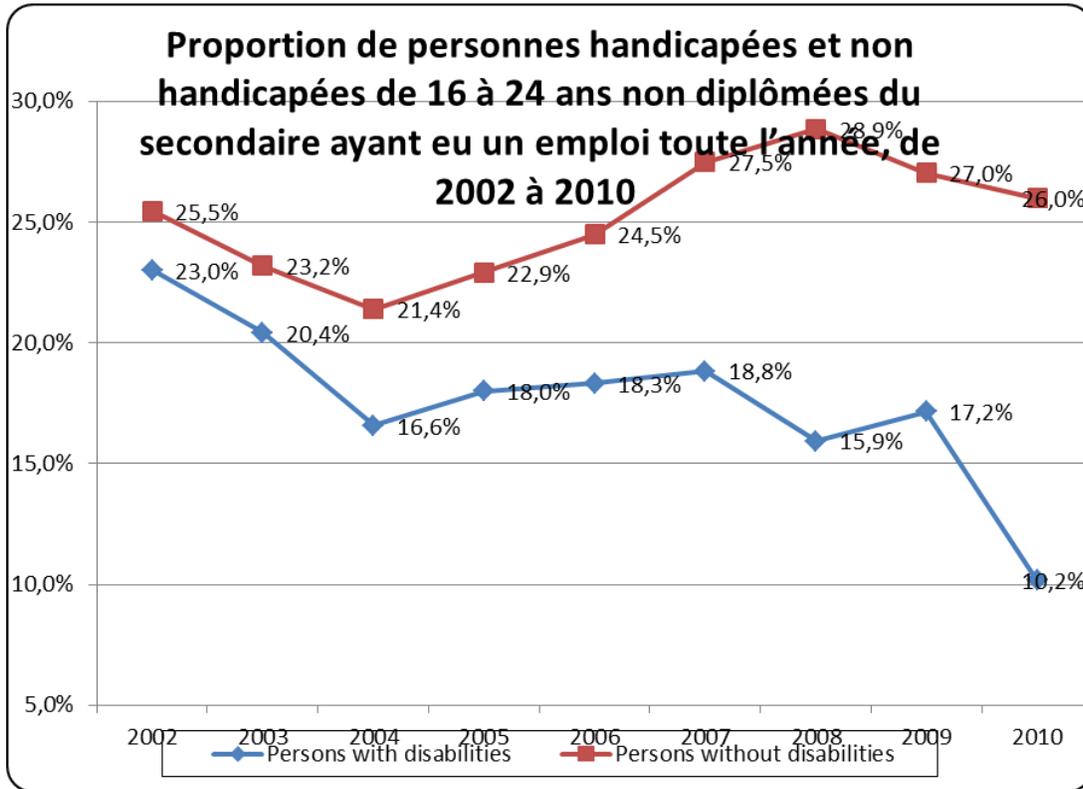
Personnes non

handicapées – 16 ans et plus

Comme le montre ce graphique, le marché du travail est très fermé aux jeunes handicapés. Leurs chances de trouver du travail à l'année sont inférieures pour chacune des neuf années prises en compte dans le document. Ils ont été les plus durement touchés lors de la récession, seuls 27,4 % d'entre eux ont alors déclaré avoir un emploi à l'année. L'amélioration constatée en 2005 – de 31,3 % à 35 % – n'a pas duré et, par la suite, le déclin a été net. Ces variations ne concernent pas les jeunes non handicapés ni la population totale âgée de 16 ans et plus, avec ou sans handicap.

Les trois graphiques suivants mettent en valeur le niveau d'instruction. À mesure que le niveau d'instruction augmente, le pourcentage de personnes employées à

l'année augmente, à la fois pour les jeunes handicapés et les jeunes non handicapés.



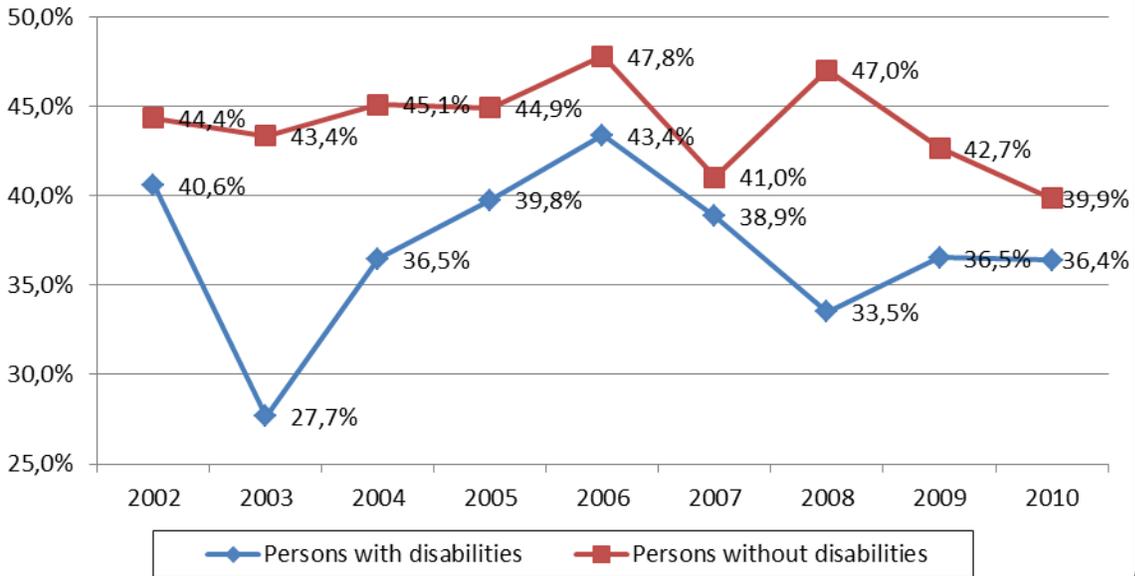
Légende :

Personnes handicapées

Personnes non handicapées

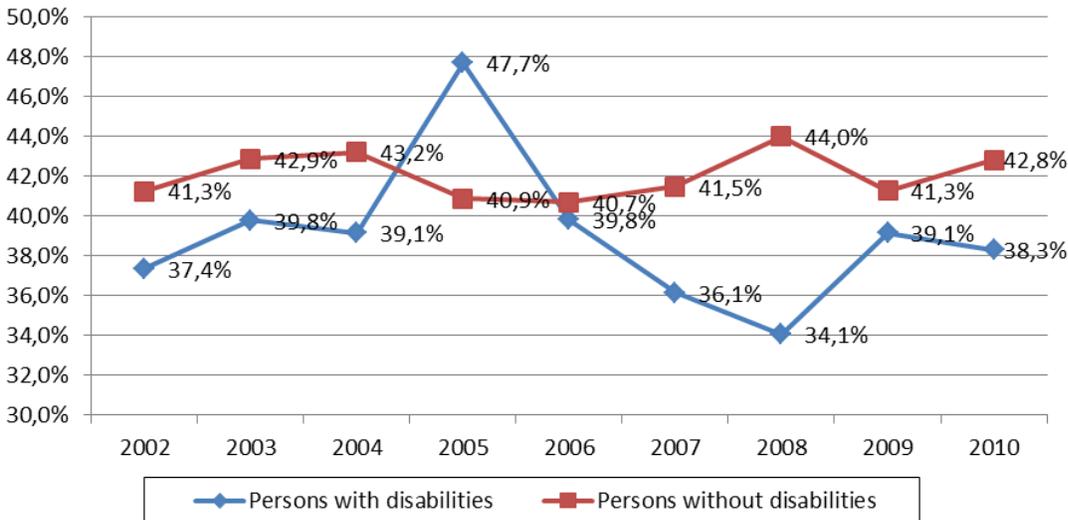
Pour les jeunes handicapés n'ayant pas terminé leurs études secondaires, les possibilités d'emploi à l'année sont rares et en diminution, de plus, l'écart entre jeunes handicapés et non handicapés se creuse. En 2002, l'écart entre les deux groupes de jeunes n'était que de 2,5 points de pourcentage. Neuf ans plus tard (en 2010), l'écart est de presque 16 points de pourcentage.

Proportion de personnes handicapées et non handicapées de 16 à 24 ans diplômées du secondaires ayant eu un emploi toute l'année, de 2002 à 2010



Pour les jeunes diplômés du secondaire, on constate ces dernières années (sur les neuf années représentées sur le graphique) une diminution de l'écart, sauf en 2008.

Proportion de personnes handicapées et non handicapées de 16 à 24 ans ayant fait des études postsecondaires et ayant eu un emploi toute l'année, de 2002 à 2010



Comme le montre le graphique ci-dessus, les jeunes ayant suivi des études postsecondaires ont plus de chances de trouver un emploi à l'année que les autres. Là encore, 2008 est une année difficile pour les jeunes handicapés, avec une amélioration en 2009 et 2010.

Recommandations

- 1. Thème général : pérenniser des programmes bien coordonnés et étroitement connectés entre eux pour aider les jeunes handicapés à passer du système scolaire à des possibilités d'emploi à long terme, ce qui, dans bien des cas, inclura une expérience professionnelle rémunérée ainsi que des possibilités de formation appropriées et étroitement ciblées.**
- 2. Éducation : créer des modèles proactifs pour maximiser le nombre de jeunes handicapés qui obtiennent une instruction postsecondaire appropriée.**

Je crois qu'il faut s'inspirer du modèle de réadaptation professionnelle des années 1970. Ce modèle permettait de proposer aux handicapés des possibilités de formation adaptées. Il reposait sur des ressources nécessaires

pour supprimer de manière proactive les barrières à l'éducation, pour payer les frais scolaires (parfois même pour des diplômes universitaires lorsque c'était utile), pour payer les livres indispensables, pour fournir des aides afin d'aider ces personnes pendant leur scolarité. Cela a créé une cohorte de personnes handicapées qui ont maintenant la cinquantaine et qui ont des carrières durables et bien rémunérées. Agir de façon résolument proactive, s'assurer que les jeunes handicapés reçoivent une éducation appropriée, finit par générer des dividendes énormes – un formidable RCI. Cette approche proactive de l'éducation est nécessaire parce que, aujourd'hui, un grand nombre de jeunes handicapés n'ont pas la possibilité d'obtenir les ressources et les aides dont ils ont besoin : en particulier un système bien coordonné qui établit des connexions entre les ressources plutôt qu'une série de services disparates dans lesquels beaucoup de jeunes handicapés ne profitent pas pleinement des possibilités de formation. Les statistiques le confirment. Les jeunes handicapés courent beaucoup plus de risques de ne pas être scolarisés. Par exemple, selon l'EPLA 2006, seulement 31,8 % des jeunes handicapés entre 19 et 24 ans étaient scolarisés contre 51,5 % des non-handicapés de la même classe d'âge – soit un écart d'environ 20 %². De plus, si les personnes handicapées pensent ou prennent conscience qu'elles vont se mettre une grosse dette d'études sur le dos, même s'il existe des mécanismes qui peuvent aider à alléger la dette potentielle, c'est très dissuasif pour ces personnes. Il y a aussi le défi qui consiste à trouver un emploi et à le conserver, ce à quoi s'ajoutent les coûts cachés, mais souvent élevés liés au handicap qui ne sont plus pris en charge dès lors que la personne trouve un emploi et n'a plus le droit à l'aide sociale. Il est essentiel que nous supprimions le plus d'obstacles³ possible afin que cesse cette situation si tragiquement illustrée par les statistiques. Le retour sur investissement d'une telle démarche est évident.

3. Élaborer et maintenir des programmes contigus de source unique qui garantissent une main-d'œuvre abondante pour les employeurs

Garantir que les jeunes handicapés aient accès à des moyens qui leur permettent de développer leurs compétences essentielles, la découverte de

² Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), 2006.

³ Cette démarche est étayée par de nombreux documents de recherche, dont le principal a été signé par C. Crawford : « Youth with Disabilities in Transition from School to Work or Post-Secondary Education and Training: A Review of the Literature in the United States and United Kingdom »; Institute for Research and Development on Inclusion and Society (IRIS); ISBN 978-1-897292-04-4, 2012.

soi et la confiance en soi, de manière à pouvoir profiter pleinement des possibilités tant du monde de l'enseignement que du monde professionnel⁴. De plus, ces programmes doivent fournir des approches centrées sur l'emploi (par exemple, placer et former) qui aboutissent à une bonne adéquation entre les intérêts et les aptitudes de la personne, les offres d'emploi et les besoins des employeurs. Les jeunes handicapés peuvent avoir besoin d'essayer différentes possibilités, par les expériences professionnelles, l'orientation professionnelle, et l'orientation sur les choix et les possibilités d'éducation postsecondaire⁵. Ces programmes doivent également coordonner les différents programmes et systèmes (financement, aides, éducation/formation, emploi – voir également les recommandations ci-dessus). Que ces différents éléments soient regroupés au sein d'un seul programme ou dans une série de programmes, ils concourront à grandement améliorer les possibilités d'une intégration réussie et durable dans le marché du travail. La complexité de l'organisation des programmes existants constitue en soi un obstacle significatif, il est donc impératif de mettre en place cette coordination pour ne plus avoir à se frayer un chemin dans la jungle des multiples possibilités. Il est également crucial que ces programmes soient conçus avec une souplesse qui soit fonction du spectre des besoins de ces jeunes, des jeunes qui sont confrontés à de multiples obstacles et qui n'ont eu que peu de chances, comparé à d'autres qui sont mieux armés, de s'intégrer dans le monde éducatif et professionnel. Il est crucial que nous prenions en charge le côté « approvisionnement » de la chaîne afin que les employeurs, qui commencent à comprendre les avantages qu'il y a à employer des personnes handicapées, puissent repérer des individus ayant les compétences et l'expérience qu'ils recherchent.

4. Expérience professionnelle rémunérée, de la maternelle à la douzième année, après l'obtention du diplôme de douzième année, et si nécessaire après l'éducation postsecondaire

Selon une récente étude de Carter, Austin et Trainor (2012)⁶ « le facteur déterminant pour que les jeunes (de 23 à 26 ans) ayant un handicap sévère aient un emploi rémunéré au salaire minimum ou plus, deux ans après leur sortie de l'école est – d'avoir eu un emploi rémunéré pendant leurs études

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Carter, E., D. Austin, et A. Trainor, « Predictors of Postschool Employment Outcomes for Young Adults With Severe Disabilities », *Journal of Disability Policy Studies*, juin 2012, vol. 23, n° 1, p. 50-63.

secondaires ». Les jeunes handicapés qui n'ont pas eu la chance d'avoir ce genre d'expérience professionnelle rémunérée, doivent en avoir la possibilité après leur diplôme d'études secondaires. Souvent ces mêmes personnes devront développer des compétences de base avant de pouvoir tirer profit de ces opportunités d'expérience professionnelle comme il a été dit dans les recommandations précédentes.

5. Soutien aux Handicapés

Parmi les jeunes handicapés intégrés dans le marché du travail au cours de ces cinq années (ayant eu une période d'activité entre 2001 et 2006) selon l'EPLA⁷, les perspectives d'emploi étaient bien meilleures lorsque des soutiens à l'emploi étaient disponibles –75,8 % des personnes dont les soutiens aux handicapés avaient comblé tous leurs besoins contre 24,8 % de ceux qui avaient des besoins inassouvis. Ces statistiques démontrent l'importance vitale d'apporter les aides nécessaires à ces jeunes handicapés pour qu'ils puissent s'intégrer durablement dans le marché du travail.

Résumé

Investir pour les jeunes handicapés doit être une de nos priorités. Bien que les investissements pour les personnes handicapées en général soient importants, lorsqu'il s'agit des jeunes, le retour sur investissement est bien plus important sur la durée de leur vie professionnelle. Il faut que nos programmes et aides soient suffisamment dotés, bien intégrés et coordonnés pour minimiser les obstacles qui se dressent entre les jeunes handicapés et une intégration de longue durée dans le marché du travail. Ce type d'investissement sera bénéfique pour l'ensemble du Canada et permettra aux jeunes handicapés de multiplier leurs chances de devenir des citoyens canadiens à part entière.

⁷ Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), 2006.